## PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE

# Mise à disposition de chapiteaux et matériel divers

Demandeur	
<u>Dénomination</u> :	
	⇒ Niveau 1 □
	⇒ Niveau 2 □
	, itiveuu 2
Signataire du courrier de demande :	NOM Prénom
218	Rue n°
	Code postalLocalité
	/
Trésorier de l'association :	NOM Prénom
riesoriei de l'association.	
	Rue
	Code postal Localité
	<b>*</b> /
Date de demande : le/	
Manifestation	
Objet:	
Lieu:	
	2000

# **CHAPITEAUX**

#### Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 et 2

Туре	$\mathbf{Qt}^{(1)}$	Rdv <sup>(2)</sup>	Total	$\mathbf{Qt}^{(1)}$	Caution	Total
Pagode 25 m <sup>2</sup> (5m X 5m)		X 60€			X 125€	
Tente 90 m <sup>2</sup> (6m X 15m)		X 120€			X 250€	
Tente 200 m <sup>2</sup> (10m X 20m)		X 300€			X 500€	
Spots leds (lors de location de chapiteaux)		Gratuit	-	_	50 €	
		Total			Total	
		$\mathbf{Rdv}^{(2)}$			caution	

|--|

<sup>\*</sup>le règlement communal prévoit la réduction de 120,00 euros sur la location d'un chapiteau, <u>une fois l'an</u>, pour les associations reconnues de **niveau 1**, n'ayant pas bénéficié auparavant d'une gratuité de location d'une salle communale ni d'une réduction de location du centre sportif.

Fenêtres	oui	non
1 Chicu Cb	Our	11011

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Quantité <sup>(2)</sup> Redevance

# **MATERIEL COMMUNAL**

## **CONTENEURS**

#### Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 et 2 Aux associations non reconnues Aux privés

Type	Qt <sup>(1)</sup>	Rdv <sup>(2)</sup>	Total	$Qt^{(1)}$	Caution	Total
1.100 litres (déchets ménagers)		X 25 €			X 100 €	
240 litres (PMC/organiques)		X 10 €			X 50 €	
		Total Rdv <sup>(2)</sup>			Total	
		Max. 125 €			caution	

## **BARRIERES**

Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 (HERAS + NADAR) Aux associations de niveau 1 et 2 – Assoc. non reconnues et privés (NADAR)

Type	Qt <sup>(1)</sup>	Rdv <sup>(2)</sup>	Total	Qt <sup>(1)</sup>	Caution	Total
Type HERAS (Assoc. Niveau 1)		Gratuit	-		250 €	
Type NADAR (Assoc. Niveau 1)		Gratuit	-	1-10	50 €	
Type NADAR (Niv. 2 – Non rec Privé)		X 3 €		11-20	100 €	
				21-30	150 €	
				31et +	200 €	
		Total			Total	
		$\mathbf{Rdv}^{(2)}$			caution	

# **PODIUMS**

#### Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 et 2

Type	Quantité	Redevance	Caution forfait
Eléments de 100 x 150 cm		Gratuit	50 €

# **COFFRET ELECTRIQUE**

#### Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 et 2

Type	Quantité	Redevance	Caution forfait
1 Coffret électrique		Gratuit	100 €

# PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DIVERS

		Placement sur piquet	Placement sur barrière
	Nombre:		
C1			
	<u> </u>	<u>I</u>	l
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
$\bigcup_{C3}$	Nombre:		
			T
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
C31A	Nombre :		
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
	Nombre:		
C31B			
			,
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
E3	Nombre :		
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
D1A3	Nombre :		
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
D3b	Nombre :		
<del>-</del>		T.	
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
DÉVIATION	Nombre:		
Droite			
DÉVIATION		Placement sur piquet	Placement sur barrière
Gauche	Nombre:		

		Placement sur piquet	Placement sur barrière
FESTIVITÉ LOCALE	Nombre:		
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
EXCEPTE CIRCULATION LOCALE	Nombre:		
		Placement sur piquet	Placement sur barrière
	Nombre:		
Nom	ibre:	Autre (A spécifier)	Nombre:

# Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 et 2 (\*\*)Aux privés uniquement en cas d'ordonnance de police

Туре	Quantité	Redevance	Caution forfait
Panneaux de signalisation (**)			
Lampes flash (**)		Gratuit	50 €
Cônes (**)			
Panneaux fête locale			50 €
		<b>Total caution</b>	

# **GOBELETS REUTILISABLES**

#### Demande réservée aux associations reconnues de Niveau 1 et 2 Aux associations non reconnues

Gobelets réutilisables	DSP (1)	Qt <sup>(2)</sup>	Rdv <sup>(3)</sup>	Caution forfait
PROFONDEYILLE COULEURS NATURE	10 X 300		Gratuit	75 €

Personne de contact pour la livraison	
Celle-ci devra être IMPERATIVEMENT présente pour la livraison sur place ! Nom :	
Prénom :	
Lieu de livraison :	
Date du montage :	Heure :
Date du démontage :	Heure:
Lorsque la livraison du matériel s'effectue un vend	dredi, celle-ci se fera impérativement en matinée !
L'avganigatour est responsable du placement de le	a signalisation, il suivra les éventuelles recommandations de la zone
	ement à la fin de l'événement et RASSEMBLEE AU POINT DI aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.	
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police. Les cautions sont cumulables avec un plafond de <u>5</u> 0 les chapiteaux. Veuillez consulter le « Règlement général relatif	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de 50 les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00.00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de <u>50</u> les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à disposition de moment de mom	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de <u>50</u> les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à disposition de moment de mom	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de <u>50</u> les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à disposition de moment de mom	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de 50 les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à diet de la personne de contact pour la livraison.	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de 50 les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à diet de la personne de contact pour la livraison.  Date :	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit sposition sera établie en présence d'une personne du service Travaux
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de 50 les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à diet de la personne de contact pour la livraison.  Date :  Signa	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan  00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri  à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen  odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit  sposition sera établie en présence d'une personne du service Travaux //
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de 50 les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à diet de la personne de contact pour la livraison.  Date :  Signa	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit sposition sera établie en présence d'une personne du service Travaux/
RECUPERATION PREVU. Attention, les pannes l'événement avec copie de l'arrêté de Police.  Les cautions sont cumulables avec un plafond de 50 les chapiteaux.  Veuillez consulter le « Règlement général relatif général relatif à la mise à disposition de mowww.profondeville.be  Une fiche d'état des lieux avant et après la mise à diet de la personne de contact pour la livraison.  Date :  Signa	aux d'interdiction de stationnement doivent être placés 24h avan 00,00 €, toutes mises à disposition de matériel confondues, y compri à la mise à disposition de matériel communal » et le « Règlemen odules de chapiteaux et pagodes communaux » sur notre sit sposition sera établie en présence d'une personne du service Travaux/

Selon le règlement général relatif à la mise à disposition de modules de chapiteaux et pagodes communaux, en son article 3 ; l'organisateur s'engage à user du bien en bon père de famille et à respecter celui-ci.